COMITE DES FETES DE LORMAYE

VIDE GRENIERS – DIMANCHE 29 MAI 2022

De 8H A 18H - Installation à partir de 7h30

Sur réservation / Entrée gratuite

Règlement Intérieur

Les exposants s'engagent à respecter le règlement intérieur :

Le remboursement des frais d'inscription ne sera effectué qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs,

Le tarif des emplacements est fixé à 3 € le mètre exposé

Etre inscrit auprès des organisateurs, respecter le périmètre prévu

Ne pas vendre d'articles interdits par la loi

Ne pas vendre d'animaux vivants ou morts

Ne pas vendre de boissons, friandises ou alimentation

Posséder une autorisation du comité des fêtes de Lormaye individuelle et nominative qui sera délivrée lors de l'inscription

Chaque exposant est responsable de son emplacement et doit le rendre propre, les poubelles doivent être débarrassées

Interdit aux professionnels

GEL hydroaloolique obligatoire sur le stand

Dossier d'inscription A retirer mairie ou sur le site lormaye.fr

Pièces constituant le dossier d'inscription :

Attestation d'inscription ci-jointe dûment complétée et signée

Photocopie de la pièce d'identité

Règlement (chèque au nom du Comité des Fêtes de Lormaye)

Dépôt des dossiers

date limite d'inscription le 20 mai 2022 dans la limite des places disponibles.

le dépôt des dossiers complets se fera à la mairie de Lormaye dans la boîte aux lettres au nom du Comité des Fêtes.

Chaque dossier ne sera enregistré que s'il est complet.

Renseignements 0626873713 ou sur le site lormaye.fr

ATTESTATION- INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Organisateur : Association __COMITE DES FETES DE LORMAYE

Adresse : rue de la Tour - MAIRIE DE LORMAYE 28210

se déroulant le Dimanche 29 mai 2022 à LORMAYE

Je soussigné(e),

Nom:.....Prénom.....

Né(e) le .....à (département):.....(ville) .....

Adresse:.....

CP: ..... Ville: .....

Tél: ..... email: .....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le ..... par .....

Déclare sur l'honneur:

- avoir pris connaissance du règlement intérieur
- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civil (article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Ci-joint règlement de ____€ pour l'emplacement d'une longueur de ___ mètres exposé.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

Si besoin d'un reçu pour le règlement, merci de cocher le case (....)

Et nous vous l'adresserons à votre adresse mail (ne pas oublier de la noter)